

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°26/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 06 août 2021

Date de la convocation : 02 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le 06 août, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Travaux ruelle Custaredda. Contrat de maîtrise d'oeuvre.

Le maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 8 novembre 2019, le conseil municipal avait donné un avis favorable pour les travaux d'aménagement (récupération d'eau pluviale stagnante, élargissement, terminer le revêtement en pierre de Brando après avoir enlevé le béton actuel) de la ruelle de la « Custaredda ».

Il rappelle également, d'une part que la famille BRUNET est d'accord pour céder à la commune une bande de terrain de 25 cm de large, sur toute la longueur de la parcelle cadastrée section B n°176, et d'autre part, que Monsieur Domi,iq ue CASALTA a vendu à la commune la parcelle section B n°175 d'une superficie de 30 m² englobant le four pour un montant de 700 euros.

Le maire indique qu'il a fait appel au cabinet « Etudes routières et aménagements », afin que celui-ci établisse un dossier technique et chiffre le montant de ces travaux.

Le coût global de ce projet s'élève à **47 800 euros HT** (53 030 euros TTC), soit travaux (**43 300 euros HT**), levé topographique (**500 euros HT**), maîtrise d'œuvre (**4 000 euros HT**).

Objet : Travaux ruelle Custaredda. Contrat de maîtrise d'oeuvre.

Il précise également qu'il a obtenu les subventions demandées auprès de l'Etat, au titre de la DETR (23 900 euros) et de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale (14 340 euros).

Le montant de la maîtrise d'oeuvre s'élevait à 4 000 euros HT (4800 euros TTC), montant approuvé par le conseil municipal, et qui avait permis de demander les subventions susvisées.

Par courrier, en date du 22 juillet 2021, le cabinet « Etudes routières et aménagements » a fait parvenir le contrat de maîtrise d'oeuvre pour ce chantier. Celui-ci s'élève à 3440 euros HT (4128 euros TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

- émet un avis favorable, à l'unanimité, au nouveau montant de la maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 3440 euros HT (4128 euros TTC),
- donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à ce contrat de maîtrise d'oeuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI

